

Désignation d'un délégué titulaire de la commune auprès du Syndicat Mixte de l'Oise du Très Haut Débit

N°08/2026

Membres élus : 15

Présents :

Abstention : 0

Pour : 12 - Contre : 0

Date de convocation :

03.04.2026

Date d'affichage :

03.04.2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an deux mil vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Marine LEBRETON FILIPIDIS, Maire.*

*Étaient présents : Madame Louise BARBERIS, Monsieur Vincent DARGERY, Monsieur Laurent DEGLAVE, Monsieur Jean-Louis DE KRAHE, Madame Manuella DUROYAUME, Madame Marine LEBRETON FILIPIDIS, Madame Maud LETURQUE, Madame Léa MARTINEZ, Monsieur Patrick NODO, Monsieur Christian TRIN, Madame Maryline VIVIER, Madame Claire XIXONET*

*Étaient absents excusés :*

Monsieur Kévin CLEROY donne pouvoir à Madame Manuella DUROYAUME

Monsieur Florian LOGEAS donne pouvoir à Monsieur Christian TRIN

Monsieur RATELADE Julien donne pouvoir à Madame LEBRETON FILIPIDIS

*Formant la majorité des membres en exercice,*

*Monsieur de KRAHE Jean-Louis a été élu secrétaire de séance*

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5711-1 et L5721-2,*

*Vu l'arrêté préfectoral en date du 03 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit,*

*Vu l'article 8 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,*

*Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire de la commune auprès du SMOTHD,*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés*

*DÉCIDE, qu'au titre de l'article L.2121-21 du CGCT de ne pas procéder au vote à bulletin secret*

*PROCLAME élu comme délégué représentant la ville au sein du SMOTHD*

- Titulaire : Monsieur de KRAHE Jean-Louis

*Certifié conforme au registre des délibérations,  
Le 08/04/2026*



*Le Maire,  
Marine LEBRETON FILIPIDIS*